



Commune de TARADEAU

Budgets 2026

Note de présentation

Table des matières

Budgets 2026.....	1
Note de présentation.....	1
I. Le cadre général du budget.....	2
II. La section de fonctionnement.....	2
A. Généralités.....	2
B. Dépenses de fonctionnement.....	4
• Chapitre 011 : Charges à caractère général.....	5
• Chapitre 012 : Charges de personnel.....	5
• Chapitre 66 : Charges financières.....	5
C. Les principales dépenses et recettes de la section en 2026:.....	6
III. La section d'investissement.....	7
a) Généralités.....	7
b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement.....	7
c) Liste des opérations d'investissement sur l'année 2026.....	8
d) Les subventions d'investissements prévues :.....	8
IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation.....	8
a) Recettes et dépenses de fonctionnement :.....	8
b) Principaux ratios.....	10
c) Etat de la dette.....	10

I. Le cadre général du budget

Dans le cadre de l'application de la loi 2015-991 du 7/08/2015 dite loi NOTRE, codifié par l'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales, les communes, quelle que soit leur strate démographique, doivent rédiger une note de présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles du budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune, elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2026. Il respecte les principes budgétaires : annualité, universalité, unité, équilibre, sincérité. Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans les 15 jours qui suivent son approbation.

Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2026, voté le 23 avril 2026 par le conseil municipal, peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux. Ce budget a été réalisé sur les bases d'orientation budgétaire présentée le 13 avril 2026 en commission des finances et le 16 avril 2026 lors d'une réunion municipale préalable au vote du budget.

Il a été établi avec la volonté :

- De maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- De contenir la dette en limitant le recours à l'emprunt ;
- De mobiliser des subventions et fonds de concours auprès des différents financeurs, Etat, Conseils Départemental et Régional, Agence de l'Eau RMC, Dracénie Provence Verdon Agglomération, chaque fois que possible.

Les sections de fonctionnement et investissement structurent le budget de notre collectivité. D'un côté, la gestion des affaires courantes (ou section de fonctionnement), incluant notamment le versement des salaires des agents de la ville ; de l'autre, la section d'investissement qui a vocation à préparer l'avenir.

II. La section de fonctionnement

A. Généralités

Le budget de fonctionnement permet à notre collectivité d'assurer le quotidien.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux. C'est un peu comme le budget d'une famille : le salaire des parents d'un côté et toutes les dépenses quotidiennes de l'autre (alimentation, loisirs, santé, impôts, remboursement des crédits...).

Recettes de fonctionnement

Pour notre commune : Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (services périscolaires, loyers et redevances essentiellement), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions. Les recettes de fonctionnement espérées pour l'année 2026 représentent 1 961 640,00 euros.

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations, les salaires et indemnités du personnel et des élus et les intérêts des emprunts à payer. Les dépenses de fonctionnement estimées 2026 représentent 1 961 640,00 euros.

Au final, l'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Il existe trois principaux types de recettes pour une commune :

Les impôts et taxes (chapitre 73) : Montant réalisé en 2024 : 1 631 564,25€. Montant réalisé en 2025 : 1 458 826,95 €. Montant estimé pour 2026 : 1 463 222,00€

Les dotations versées par l'Etat (chapitre 74) : Réalisé 2024 : 143 629,00 €. Montant réalisé 2025 : 288 511,84 €. Montant estimé 2026 : 271 188,00€

Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population (chapitre 70) : Ces recettes correspondent aux facturations périscolaires, aux concessions dans le cimetière...

Montant réalisé en 2024 : 97 887,26€. Montant réalisé pour 2025 : 99 823,00 €. Montant estimé 2026 : 100 530,00 €

◆ Les dotations versées par l'Etat (DGF, DSR et DNP). Chapitre 74

	2021	2022	2023	2024	2025	2026
Dotation Forfaitaire	82 946	63 944	64 340	64 344	65 313	48 341
Dotation de Solidarité Rurale	26 407	26 475	48 537	48 000	38 038	35 000
Dotation nationale de péréquation	16 772	30 000	22 758	25 000	171 966	172 000
Compensation au titre des exonérations des taxes foncières			8 543	8 500	8 729	8 729
Dotations aux élus locaux			0	0	0	100
Total de DOTATION GLOBALE de FONCTIONNEMENT	126 125	128 919	144 178	145 844	284 046	264 170

- ◆ Les impôts directs locaux se sont élevés en 2025 à 1 458 826,95 €.
- ◆ Pour 2026 : 1 463 222,00€ de recettes sont prévues.

Les taux de la taxe foncière pour 2026 seront inchangés pour la dixième année consécutive.

La taxe départementale est incluse depuis 2021.

	Taux 2022	Taux 2023	Taux 2024	Taux 2025	Taux 2026
Taxe d'habitation	13,93 %	13,93 %	13,93 %	13,93 %	13,93 %
Taxe foncière (bâti) (TFB)	17,77 %	17,77 %	17,77 %	33,26 %	33,26 %
Taxe foncière (non bâti) (TFNB)	88,51 %	88,51 %	88,51 %	88,51 %	88,51 %

- ◆ Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population :

	2022	2023	2024	2025	2026
Prestations de service (c/70)	102 661	79 427	97 887	99823	100 530

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux redevances diverses, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou par la DPVA.

Côté recettes de fonctionnement, nous envisageons une situation stable par rapport à 2025. Nous restons donc prudents sur les dépenses.

	2024	2025	2026
Recettes de Fonctionnement	2 020912	1 966 923	1 961 640

Les recettes de fonctionnement 2026 sont estimées à 1 961 640,00 €.

Globalement, le budget primitif 2026 en fonctionnement vous est présenté en très légère baisse par rapport à 2025.

Cette année, 517 282,48 € seront versés en section d'investissement.

B. Dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement sont constituées par :

- Les charges à caractère général (011 - l'entretien et la consommation des bâtiments communaux, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées),
- Les charges de Personnels (012 - salaires y/c charges salariales),
- Les charges de gestion courante (65 - contributions aux divers syndicats, formations, subventions versées aux associations),
- Les charges financières (66 - Intérêts des emprunts).

● Chapitre 011 : Charges à caractère général

Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Moyenne 2021 /2025
367 758,58	442 934,43	350 889,64	345 975,11	487 559,55	399 023,46

Pour 2026 une augmentation des dépenses est à prévoir (travaux d'entretien et réparations sur voiries.).

Pour 2026, nous proposons un budget de 813 385,10 € (entretien et réparations bâtiments, entretien des réseaux, frais de nettoyage des locaux) sur ce chapitre.

● Chapitre 012 : Charges de personnel

Sur les 5 dernières années, les salaires (charges comprises) représentent 54 % des dépenses de fonctionnement.

	Réalisé 2021	Réalisé 2022	Réalisé 2023	Réalisé 2024	Réalisé 2025	Moyenne 2021/2025	Prévision 2026
	717 569,05	739 978,45	704 183,495	734 258,83	739 308,49	725737,24	821 000
Poids des charges de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement	59 %	59 %	47%	54 %	54%	54 %	42%

Les dépenses de ce chapitre en montant restent stables ces dernières années.

Cette tendance tient compte :

- de la modification du régime indemnitaire des agents (RIFSEEP)
- du glissement vieillissement technicité (GVT);
- de l'augmentation des diverses cotisations.

● Chapitre 66 : Charges financières

Réalisé2020	Réalisé2021	Réalisé2022	Réalisé2023	Réalisé2024	Réalisé2025	Prévision 2026
27 112,19	14 818,22	13 065,75	11 411,16	10 476,00	9 678,78	8 879,11

Il reste en cours 4 emprunts, pour un montant d'intérêts prévu en 2026 de 8 879,11 €. Le capital restant dû est de 724 222,37 €.

Les dépenses nettes de fonctionnement 2026 sont estimées à 1 961 640,00 €.

C. Les principales dépenses et recettes de la section en 2026 :

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
Dépenses courantes	813 385,10	Excédent brut reporté	0
Dépenses de personnel	821 000	Recettes des services	100 530
Autres dépenses de gestion courante	254 100	Impôts et taxes	1 530 900
Dépenses financières	8879,11	Dotations et participations	267 670
Dépenses exceptionnelles	0	Autres recettes de gestion courante	126 000
Opération d'ordre de transfert entre section : immobilisation	0	Produit des cessions	0
Dépenses imprévues	0	Recettes financières	
Total dépenses réelles	1 897 364,21	Autres recettes (Atténuations de charges)	700
Virement à l'investissement	64 275,79	Résultat reporté	
Total général	1 961 640	Total général	1 961 640

L'écart entre le volume total des recettes de fonctionnement et celui des dépenses de fonctionnement constitue l'autofinancement, c'est-à-dire la capacité de la Commune à financer elle-même ses projets d'investissement sans recourir nécessairement à un emprunt nouveau.

Le tableau ci-dessous récapitule nos capacités depuis les 5 dernières années.

BP 2021	BP 2022	BP 2023	BP 2024	BP 2025	Prévision 2026
1 809 443	1 809 443	1 855 965	2 039 769	2 044 814	1 961 640
Dépenses 2021	Dépenses 2022	Dépenses 2023	Dépenses 2024	Dépenses 2025	
1 329 187	1 407 698	1 284 888	1 3070 6948	1 449 640	
Recettes 2021	Recettes 2022	Recettes 2023	Recettes 2024	Recettes 2025	
1 886 888	1 836 504	2 005 377	2 020 912	1 966 923	
Emprunt 2021	Emprunt 2022	Emprunt 2023	Emprunt 2024	Emprunt 2025	Emprunt 2026
87 851	88 131	75 914	63 698	63 986	64 275
Capacité d'Autofinancement CAF					
557 701	470 419	720 489	732 360	517 282	

Vu l'endettement en capital en cours (724 222 €), la capacité de désendettement de la commune est d'environ 1 an, loin du seuil de vigilance qui se situe entre 10-11 ans pour les communes. On peut noter que la moyenne pour les communes de même strate du département est de 4 ans.

Les résultats suite aux efforts de gestion réalisés en fonctionnement sont significatifs.

III. La section d'investissement

a) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets du village à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Pour un foyer, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine familial : achat d'un bien immobilier et travaux sur ce bien, acquisition d'un véhicule, ...

Le budget d'investissement de notre commune regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

b) Une vue d'ensemble de la section d'investissement

Dépenses	Montant	Recettes	Montant
		Virement de la section de fonctionnement	64 275
Remboursement d'emprunts	64 275	FCTVA	147 282
Etudes diverses (PLU, géomètres)	85 100		
Opérations prévues	299 979	Taxe aménagement	5000
Installations, matériels et outillages techniques.	350 000	Subventions	
Immobilisations corporelles. (Hors opérations)	530 000	Etat	459 776
Immobilisations en cours (hors opérations)	20 000	Région	0
Taxe d'aménagement		Département	93 993
Restes à réaliser	1 814 202	DPVA (Fonds de concours)	109 985
		Amendes de Police	0
Opération patrimoniale (avance marché public)	0	Opération patrimoniale (avance marché public)	0
		Reste à réaliser	534 244
		Emprunt	98 201
		Opération d'ordre de transfert entre section : immobilisation	0
		Solde d'exécution positif reporté ou anticipé	1 135 516
Charges (écritures d'ordre entre sections)		Produits (écritures d'ordre entre section) Excédent fonctionnement capitalisé	517 282
Total général arrondi	3 165 557	Total général arrondi	3 165 557

Voir budget pour le détail

c) Liste des opérations nouvelles d'investissement sur l'année 2026

N°	Désignation de l'Ope		Propositions 2025	Budget 2026
339	Bâtiments communaux		10 090,75	0
355	Voies et Parkings communaux		231 389,12	1 739,15
356	Centre des services techniques		1 343 299,66	240 282,71
357	Eclairage public		700,14	763,18
359	Tennis		365 091,34	37 194,57
361	Route d'accès au fort Oppidum		35 368,40	0
362	Piétonnier Place Haute		10 0120	0
363	Opération immeuble AC102			20 000
	Dépenses des opérations		2 086 059,41	299 979

d) Les subventions d'investissements prévues :

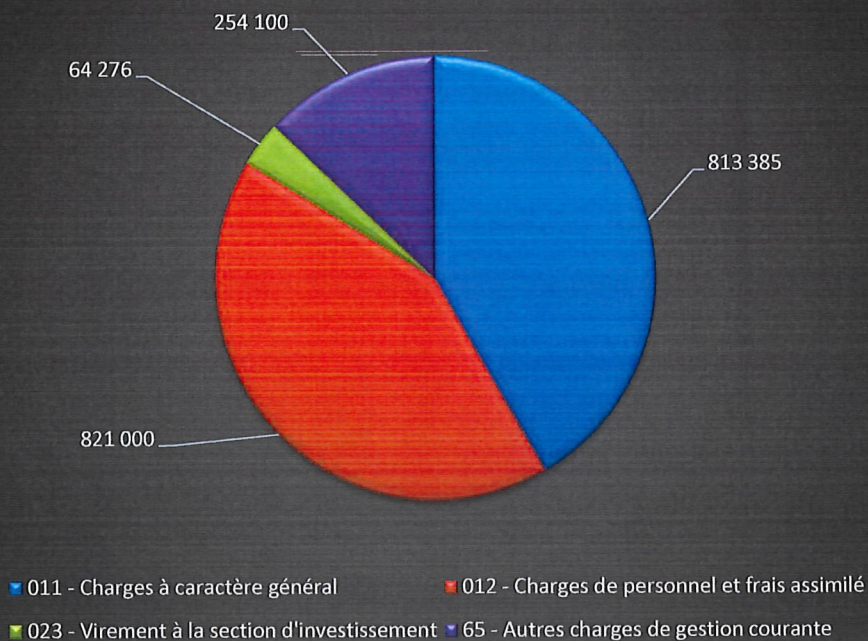
- ◆ de l'Etat:
- ◆ de la Région:
- ◆ du Département:(Passerelle)

IV. Les données synthétiques du budget – Récapitulation

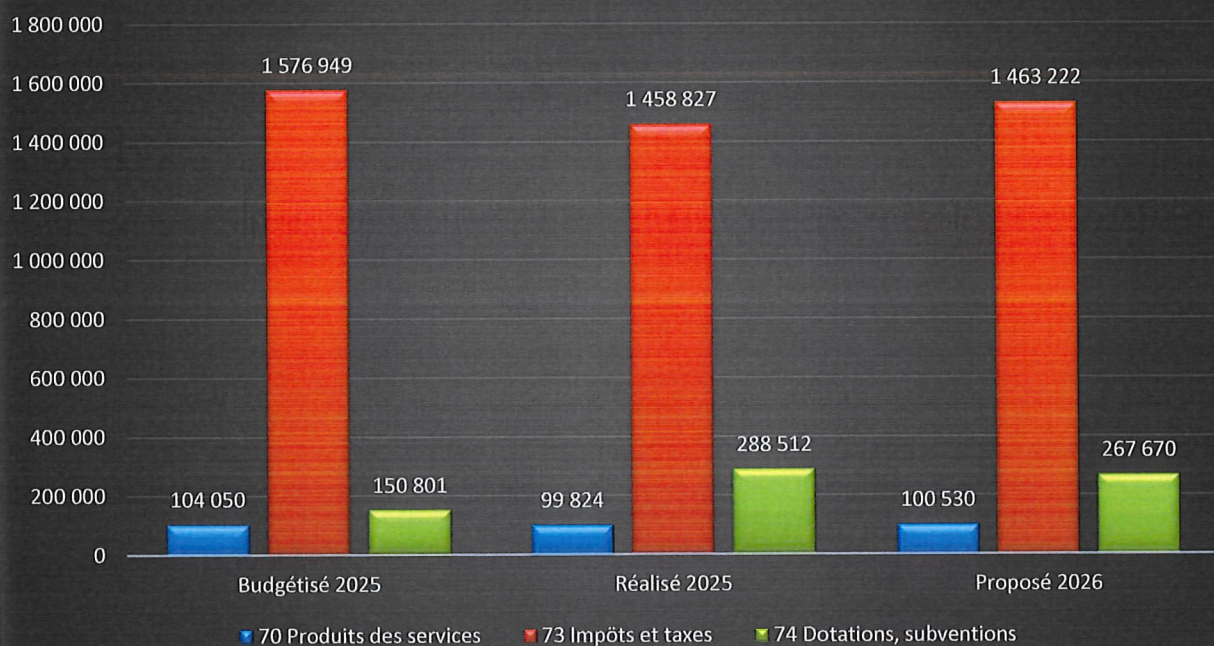
a) Recettes et dépenses de fonctionnement :

Ci-dessous, graphiques des principales dépenses et recettes de fonctionnement proposées en 2026

DEPENSES DE FONTIONNEMENT



RECETTES DE FONTIONNEMENT



b) Principaux ratios

Pour une population de 1 981 habitants.

Les dépenses estimées de fonctionnement 2026 / population : 990 €/hab. contre 1 056 €/hab. en 2025.

Produit des impositions directes/population : 738 €/hab. contre 848 €/hab. en 2025.

Recettes réelles de fonctionnement / population : 990 €/hab. contre 1 056€/hab. en 2025.

c) Etat de la dette

Le capital de la dette en cours est de 724 222 € soit un ratio de 365,58 €/hab., 407,34 € en 2025.

Nota : Pour les collectivités locales et leurs établissements (communes, départements, régions, EPCI, syndicats mixtes, établissements de coopération interdépartementale), les articles L 2121-26, L 3121-17, L 4132-16, L 5211-46, L 5421-5, L 5621-9 et L 5721-6 du code général des collectivités territoriales (CGCT) prévoient le droit pour toute personne physique ou morale de demander communication des procès-verbaux, budgets, comptes et arrêtés.

Les montants indiqués sont arrondis.

Fait à Taradeau, le 23 avril 2026

Le Maire,

David Albert



Annexe

Code général des collectivités territoriales – extrait de l'article L2313-1

Les budgets de la commune restent déposés à la mairie où ils sont mis sur place à la disposition du public dans les quinze jours qui suivent leur adoption ou éventuellement leur notification après règlement par le représentant de l'Etat dans le département.

Le public est avisé de la mise à disposition de ces documents par tout moyen de publicité au choix du maire.

Pour l'ensemble des communes, les documents budgétaires sont assortis d'états portant sur la situation patrimoniale et financière de la collectivité ainsi que sur ses différents engagements.

Une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présentation prévue au précédent alinéa ainsi que le rapport adressé au conseil municipal à l'occasion du débat sur les orientations budgétaires de l'exercice prévu à l'article L2312-1, la note explicative de synthèse annexée au budget primitif et celle annexée au compte administratif, conformément à l'article L2121-12, sont mis en ligne sur le site internet de la commune, lorsqu'il existe, après l'adoption par le conseil municipal des délibérations auxquelles ils se rapportent et dans des conditions prévues par décret en Conseil d'Etat.

Un décret en Conseil d'Etat fixe les conditions d'application du présent article